

DEPARTEMENT
D'INDRE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CASTELRENAUDAIS



**DECISION DU BUREAU
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

Séance du 7 février 2017

N° 2017-001

DATE DE CONVOCAION :
Le 31 janvier 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 18
PRESENTS 17
VOTANTS 17

OBJET :

**Vente à un euro d'un bâtiment
communautaire à l'association
AIHDAC**

Caractère exécutoire de la présente
délibération transmise à la Préfecture

le : **16 FEB. 2017**

Publiée et affichée

16 FEB. 2017

le :

**M. Jean-Pierre GASCHET
Président**

Le 7 février deux mille dix sept à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre GASCHET, Président.

Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :

Guy SAUVAGE de BRANTES - Francis BILLAULT - Gilles FILLIAU - Pierre DATTÉE, Isabelle SÉNÉCHAL, Vice-présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER, Rudolf FOUCTEAU, Manuela PEREIRA, Stéphanie WERTHEIMER, Olivier PODEVIN, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Marie-Claude FOUCHER.

Était absent excusé :

Marc LEPRINCE.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Madame Isabelle SENECHAL a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Par délibération en date du 26 avril 2001, le Conseil communautaire avait approuvé l'acquisition d'un bâtiment industriel d'environ 2 000 m² situé sur le Parc Industriel Ouest, commune du Boulay ;

Par délibération, en date du 23 janvier 2002, le Conseil communautaire avait approuvé la mise à disposition de ce bien à l'association AIHDAC, par le biais d'un crédit-bail, d'une durée de 15 ans, incluant une promesse de vente à un euro à l'issue de ce crédit-bail.

Conformément au crédit-bail incluant la promesse de vente, et plus particulièrement au titre II, le crédit-preneur ayant régulièrement satisfait aux obligations mises à sa charge, et compte-tenu de la durée du crédit-bail qui se termine le 31 janvier 2017,

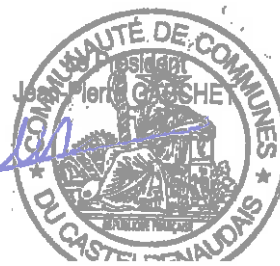
Après en avoir délibéré,

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la vente de ce bien à un euro, à l'association AIHDAC (Les Ateliers du Moulinet),
- AUTORISE Monsieur le Président ou un Vice-président, à signer l'acte correspondant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



DEPARTEMENT
D'INDRE-et-LOIRE.

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CASTELRENAUDAIS



DECISION DU BUREAU PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

Séance du 7 février 2017

N° 2017-002

DATE DE CONVOCAION :
Le 31 janvier 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 18
PRESENTS 17
VOTANTS 17

OBJET :

Vente d'une parcelle sur le Parc
Industriel Ouest

Caractère exécutoire de la présente
délibération transmise à la Préfecture

le: 16 FEB. 2017

Publiée et affichée

le: 16 FEB. 2017

M. Jean-Pierre GASCHET
Président

Le 7 février deux mille dix sept à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre GASCHET, Président.

Etalent présents en qualité de membres à voix délibérative :

Guy SAUVAGE de BRANTES - Francis BILLAULT - Gilles FILLIAU - Pierre DATTÉE, Isabelle SÉNÉCHAL, Vice-présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER, Rudolf FOUCTEAU, Manuela PEREIRA, Stéphanie WERTHEIMER, Olivier PODEVIN, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Marie-Claude FOUCHER.

Etalt absent excusé :

Marc LEPRINCE.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Madame Isabelle SENECHAL a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La SCI SEGA qui est propriétaire des terrains et des bâtiments hébergeant l'entreprise A.F.T sur le Parc Industriel Ouest a formulé une demande d'acquisition de terrain auprès de la Communauté de Communes.

La demande porte sur une surface d'environ 1 350 m² visant à construire un bâtiment de 500 à 700 m² composé de 4 ateliers en salle blanche pour développer l'activité de la société AFT implantée sur le Parc Industriel Ouest depuis de nombreuses années. Le prix de vente est de 11€ HT/m².

Compte tenu de ces éléments,
Compte tenu de l'estimation des domaines,
Après en avoir délibéré,

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la vente d'une emprise de terrain d'une superficie d'environ 1 350 m², issue de la division de l'ilot n°2 du Parc Industriel Ouest sur la commune de Le Boulay, à la SCI SEGA, au prix de 11€HT le m² auquel seront ajoutés les frais de notaire,
- PRECISE que l'acte relatif à cette vente devra être signé avant le 31 décembre 2017 sous peine d'annulation de la présente approbation,
- AUTORISE Monsieur le Président ou un Vice-président à signer tous les documents relatifs à cette transaction dont le montant définitif sera fixé après le bornage réalisé par le géomètre.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signés au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME





Le 02/12/2016

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES D'INDRE-ET-LOIRE
Pôle Gestion publique
Division Domaine et politique immobilière de l'État
Évaluations domaniales
94, boulevard Béranger
37032 TOURS CEDEX 1

Le Directeur départemental des Finances
publiques d'Indre-et-Loire

à

Monsieur Jean-Pierre GASCHET
Président de la Communauté de communes du
Castelrenaudais
5 rue du Four brûlé
37110 CHATEAU-RENAULT

Évaluateur : Marie-Agnès TAVERNIER
Téléphone : 02 47 21 74 90
Courriel : marie-agnes.tavernier@dfgfp.finances.gouv.fr
Réf. : 2016 030V739
Courrier : 744 /2016

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : EMPRISE DE TERRAIN
ADRESSE DES BIENS : ILÔT 2 DU PARC INDUSTRIEL OUEST – 37110 LE BOULAY
VALEUR VÉNALE : 14 850 € soit 11 €/m²

1 – SERVICE CONSULTANT : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Affaire suivie par : Mr Vaugoyeau et Mme PILON

2 – Date de consultation : 03/11/2016
Date de réception : 09/11/2016
Date de visite : Evaluation du bureau
Date de constitution du dossier « en état » : 09/11/2016

Cession d'une emprise de terrain de 1 350 m² sur le Parc industriel Ouest à la SCI SEGA, propriétaire riverain des terrains et bâtiments de l'entreprise A.F.T.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Il s'agit d'une emprise de terrain viabilisé, accessible par voirie, située dans le périmètre de la ZAC et destinée à l'extension d'une entreprise.

L'usage de ce terrain sera donc lié aux contraintes de la ZAC.

Secteur géographique au Nord de Tours (Château-Renault)

SITUATION JURIDIQUE

Nom des propriétaires : *Communauté de communes du Castelnorçais*

Zonage : zone UC du Pos de la commune du Boulay

La valeur vénale est déterminée par la méthode dite par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

La valeur vénale de l'emprise de 1 350 m² issue de la division de l'lot n° 2 du Parc industriel Ouest sur la commune de LE BOULAY peut être estimée à 14 850 €, soit 11 €/m².

12 mois

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,


Marie-Agnès TAVERNIER,

Inspecteur des Finances publiques - Evalueur

DEPARTEMENT
D'INDRE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CASTELRENAUDAIS



**DECISION DU BUREAU
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

Séance du 7 février 2017

N° 2017-003

DATE DE CONVOCAION :
Le 31 janvier 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 18
PRESENTS 17
VOTANTS 17

OBJET :

**Marché de réalisation d'une étude
relative au transfert des
compétences eau potable et
assainissement collectif**

Caractère exécutoire de la présente
délibération transmise à la Préfecture

le : **16 FEV. 2017**

Publiée et affichée

le : **16 FEV. 2017**

M. Jean-Pierre GASCHET
Président :

Le 7 février deux mille dix sept à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre GASCHET, Président.

Etalent présents en qualité de membres à voix délibérative :

Guy SAUVAGE de BRANTES - Francis BILLAULT - Gilles FILLIAU - Pierre DATTÉE, Isabelle SÉNÉCHAL, Vice-présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER, Rudolf FOUCTEAU, Manuela PEREIRA, Stéphanie WERTHEIMER, Olivier PODEVIN, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Marie-Claude FOUCHER.

Etait absent excusé :

Marc LEPRINCE.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Madame Isabelle SENECHAL a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le présent marché est un marché public de prestation intellectuelle relatif au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif. Il a pour objet de réaliser un diagnostic conduisant à la présentation de plusieurs scénarii afin de permettre aux élus communautaires de définir la mise en œuvre des futurs services communautaires d'eau potable et assainissement collectif.

L'étude est divisée en trois phases :

- Phase n°1 : analyse de l'organisation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif
- Phase n°2 : projet d'organisation et dimensionnement des futurs services communautaires : définition de scénarii
- Phase n°3 : mise en œuvre du transfert des compétences : définition précise du scénario retenu pour chaque compétence

Une consultation a été lancée pour cette prestation le 2 décembre 2016 au BOAMP. Les candidats devaient remettre leur offre pour le 9 janvier 2017 à 12h00 (midi). Quatre offres sont parvenues dans les délais impartis.

Les critères et sous critères de jugement des offres pondérés définis au moment de la consultation sont les suivants :

1/ La performance technique : 50 %

- capacité à exécuter le marché au regard des moyens humains, matériels et techniques du candidat : 20%
- compétence et procédures de travail pour assurer la qualité des prestations : 20 %
- délais : 10 %

2/ Le prix des prestations : 50 %

Le rapport d'analyse des offres présenté en séance est consultable au siège communautaire, aux horaires d'ouverture.

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 17

Suffrages exprimés : 17

POUR : 16

- Abstention : 0

- Majorité absolue : 9

CONTRE : 1

Le Bureau communautaire, à la majorité des suffrages exprimés,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-président à signer le marché de réalisation d'une étude relative au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif avec le cabinet Collectivités Conseil, qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse, au vu des critères de jugement des offres définis au moment de la consultation, pour un montant de 44 450€ HT.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



DEPARTEMENT
D'INDRE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CASTELRENAUDAIS



**DECISION DU BUREAU
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

Séance du 7 février 2017

N° 2017-004

DATE DE CONVOIATION :
Le 31 janvier 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 18
PRESENTS 17
VOTANTS 17

OBJET :

**Modification du tableau des
effectifs**

Caractère exécutoire de la présente
délibération transmise à la Préfecture

le : **16 FEB. 2017**

Publiée et affichée

le : **16 FEB. 2017**

M. Jean-Pierre GASCHET
Président

Le 7 février deux mille dix sept à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre GASCHET, Président.

Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :

Guy SAUVAGE de BRANTES - Francis BILLAULT - Gilles FILLIAU - Pierre DATTÉE, Isabelle SÉNÉCHAL, Vice-présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER, Rudoff FOUCTEAU, Manuela PEREIRA, Stéphanie WERTHEIMER, Olivier PODEVIN, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Marie-Claude FOUCHER.

Était absent excusé :

Marc LEPRINCE.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Madame Isabelle SENECHAL a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Communauté de Communes souhaite abonder son pôle secrétariat général d'un agent afin de constituer une équipe pouvant répondre aux besoins de la direction, tout en assurant l'administratif lié aux instances de décision et le suivi des documents de communication, ainsi qu'une participation administrative à la mise en place du PLUI.

Les missions relatives à l'accueil - entretien du centre aquatique intercommunal présente une répartition plus importante de missions administratives par rapport aux missions techniques, il est proposé de modifier les profils de poste en conséquence, et de positionner les agents dans la filière administrative. (Les postes précédemment ouverts seront fermés après avis du Comité technique du 28 avril 2017)

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statuts particuliers du cadre d'emplois des adjoints territoriaux modifié par le décret n°2016-596 du protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels des fonctionnaires,

Considérant que les missions relatives au pôle secrétariat général sont en adéquation avec le grade d'adjoint administratif,

Considérant que les missions relatives à l'accueil - entretien du centre aquatique intercommunal sont en adéquation avec le grade d'adjoint administratif

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de créer ou de supprimer les emplois,

N° 2017-004 (Suite)

Après en avoir délibéré,

Le Bureau communal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- CREE un emploi d'Adjoint administratif, à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2017, pour le pôle secrétariat général,
- CREE deux emplois d'Adjoint administratif, à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2017, pour le centre aquatique intercommunal,
- MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président
Jean-Pierre GASCHET



DEPARTEMENT
D'INDRE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

Reçu à la Préfecture
d'Indre-et-Loire le :

27 FEV. 2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CASTELRENAUDAIS

REÇU LE :

07 MARS 2017

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du CASTELRENAUDAIS

DECISION DU BUREAU PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

Séance du 7 février 2017

N° 2017-005

DATE DE CONVOCAION :
Le 31 janvier 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 18
PRESENTS 17
VOTANTS 17

OBJET :

Marché de fournitures courantes
de bureau et de papeterie

Caractère exécutoire de la présente
délibération transmise à la Préfecture

le : 23 FEV. 2017

Publiée et affichée

le : 23 FEV. 2017

M. Jean-Pierre GASCHET
Président

Le 7 février deux mille dix sept à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre GASCHET, Président.

Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :

Guy SAUVAGE de BRANTES - Francis BILLAULT - Gilles FILLIAU - Pierre DATTÉE, Isabelle SÉNÉCHAL, Vice-présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER, Rudolf FOUCTEAU, Manuela PEREIRA, Stéphanie WERTHEIMER, Olivier PODEVIN, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Marie-Claude FOUCHER.

Était absent excusé :

Marc LEPRINCE.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Madame Isabelle SENECHAL a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le présent marché concerne un accord cadre à bons de commandes (article 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux Marchés Publics), de fournitures courantes de bureau, de papeterie, pour une durée d'une année. La durée du marché est fixée à 12 mois à compter de sa date de notification au titulaire, renouvelable par reconduction tacite, deux fois pour une période de 12 mois. Le présent marché est décomposé en 4 lots :

LOT 1 : Fournitures courantes de bureau

LOT 2 : Enveloppes

LOT 3 : Papier d'imprimante

LOT 4 : Consommables informatiques (toners et cartouches d'imprimante)

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Les candidats devront formuler une offre de base avec des produits « ordinaires ou standards », et présenter en option une offre avec des produits équivalents « éco responsables ».

Dans ce cadre, une publication a été effectuée au BOAMP et dématérialisée sur la plate-forme « klekoon.com » (profil acheteur) le 22 novembre 2016. La date de remise des offres était fixée au 03 janvier 2017 à 12h00 (midi). Plusieurs offres sont parvenues dans les délais, dont quatre offres dématérialisées. Les entreprises ayant fait une proposition sont :

Pour le lot n°1 :

- DACTYL BURO (34 Rue de la Morinerie - 37700 St-Pierre-des-Corps),
- LYRECO France (Rue Alphonse Terroir - 59584 Marly Cedex),
- ALTER BURO (13 Rue Jan Palach - BP30349 - 44816 St-Herblain Cedex),
- MAJUSCULE - ZI Rouvroy-Morcourt - 02100 Saint-Quentin

Pour le lot n°2 :

- Compagnie Européenne de Papeterie – La Couronne – CS40007 – 16440 Rouillet-St-Estèphe
- ALTER BURO (13 Rue Jan Palach – BP30349 – 44816 St-Herblain Cedex),

Pour le lot n°3 :

- ALTER BURO (13 Rue Jan Palach – BP30349 – 44816 St-Herblain Cedex),

Pour le lot n°4 :

- ALTER BURO (13 Rue Jan Palach – BP30349 – 44816 St-Herblain Cedex),
- ESI (3 Rue Hippolyte Lecomué – 72000 Le Mans),
- OFFICEXPRESS (1/3 Rue de la Cokerle – BP104 – 93213 St-Denis-La-Plaine Cedex),
- ACIPA ZA de la Borle – BP30 – 43120 Monistrol/Loire

A l'issue de l'analyse des offres, un classement sera effectué par le pouvoir adjudicateur de l'entité coordinatrice. Il choisira l'offre économiquement la plus avantageuse par une décision motivée en fonction des critères et des sous-critères de jugement des offres pondérés définis ci-après :

- **La valeur technique (60%) :** le candidat présentera son offre dans une note méthodologique ; les différentes notes méthodologiques seront comparées entre elles, sachant qu'elles doivent répondre au cahier des charges ; les notes méthodologiques présentant le plus d'avantages se verront octroyer la meilleure note.
 - Clarté de l'offre par rapport au cahier des charges et adéquation de l'offre avec les besoins déterminés au regard du bordereau de prix : 10%,
 - La procédure et les modalités de commandes (mode de passation de la commande (internet, télécopie ou appel téléphonique), confirmation par le titulaire de la réception de la commande, envoi d'un message récapitulatif de la commande, interlocuteur privilégié, ...) : 10%,
 - La démarche de développement durable de l'entreprise, (actions concrètes, labels, produits recyclés, réduction des emballages dans les colis, reprise des consommables d'impression, ...); Pour les produits « éco responsables » proposés en Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE, anciennement option), le candidat devra prouver que les produits qu'il propose répondent aux exigences ou à des caractéristiques environnementales : dossier technique, ecolabel ou équivalent, utilisation de matériaux ou d'emballages renouvelables et/ou recyclables, produits avec des fibres recyclées, produits dont les fibres vierges proviennent de forêts certifiées comme étant gérées durablement, produits non blanchis avec du chlore élémentaire, consommables informatiques à longue durée de vie ou fabriqués à partir de matières renouvelables,... : 15%
 - La qualité des produits : pour les lots n°1, n°2 et n°3, elle sera évaluée selon les échantillons transmis avec l'offre et pour le lot n°4, la qualité des produits sera évaluée à partir des fiches techniques des produits transmises avec l'offre : 10%
 - Les engagements de l'entreprise en terme notamment de délai de livraison, de remplacement d'articles non disponibles, de la reprise de cartouches ou de toners non ouverts et non périmés, achetés durant le marché de fournitures, ...) : 15%
- **La valeur financière de l'offre (40%) :** Les prix sont réputés inclure la totalité des prestations (y compris frais de transport et de livraison). L'offre la moins disante par lot obtiendra la meilleure note. Le nombre de points attribués aux autres candidats est inversement proportionnel à leur prix. Le calcul est effectué en faisant le rapport entre le moins disant et le prix mentionné par chaque entreprise.

Le rapport d'analyses des offres présenté en séance est consultable au siège communautaire, aux horaires d'ouverture.

Pour le lot n°1, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise DACTYL BURO, qui a remporté au vu des critères de jugement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse. Il est rappelé que le marché est conclu selon les prix unitaires fournis par l'entreprise. Le prix global servait de comparatif aux offres.

Pour le lot n°2, Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise « Compagnie Européenne de Papeterie – La Couronne », qui a remis au vu des critères de jugements des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse. Il est rappelé que le marché est conclu selon les prix unitaires fournis par l'entreprise. Le prix global servait de comparatif aux offres.

Pour le lot n°3, il est proposé au pouvoir adjudicateur de retenir l'offre de base de l'entreprise ALTER BURO, qui a remis au vu des critères de jugements des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse. Il est rappelé que le marché est conclu selon les prix unitaires fournis par l'entreprise. Le prix global servait de comparatif aux offres.

Pour le lot n°4, Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer l'offre de base remise par ESI qui a remis au vu des critères de jugements des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse. Il est rappelé que le marché est conclu selon les prix unitaires fournis par l'entreprise. Le prix global servait de comparatif aux offres.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau communal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Monsieur le Président ou un Vice-président à signer l'offre de l'entreprise DACTYL BURO, pour le lot n°1, qui a remis au vu des critères de jugements des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse, selon les prix unitaires fournis par l'entreprise,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ou un Vice-président l'offre de l'entreprise « Compagnie Européenne de Papeterie – La Couronne », pour le lot n°2, qui a remis au vu des critères de jugements des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse, selon les prix unitaires fournis par l'entreprise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou un Vice-président à signer l'offre de l'entreprise ALTER BURO, pour le lot n°3, qui a remis au vu des critères de jugements des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse, selon les prix unitaires fournis par l'entreprise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou un Vice-président à signer l'offre de l'entreprise ESI, pour le lot n°4, qui a remis au vu des critères de jugements des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse, selon les prix unitaires fournis par l'entreprise.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



DEPARTEMENT
D'INDRE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CASTELRENAUDAIS



**DECISION DU BUREAU
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

Séance du 7 février 2017

N° 2017-006

DATE DE CONVOCAION :
Le 31 janvier 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 18
PRESENTS 17
VOTANTS 17

OBJET :

**Propositions d'actions du
Contrat de Ruralité 2017 – 2020**

Caractère exécutoire de la présente
délibération transmise à la Préfecture

le : **16 FEV. 2017**

Publiée et affichée

le : **16 FEV. 2017**

M. Jean-Pierre GASCHET
Président

Le 7 février deux mille dix sept à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre GASCHET, Président.

Etalent présents en qualité de membres à voix délibérative :

Guy SAUVAGE de BRANTES - Francis BILLAULT - Gilles FILLIAU - Pierre DATTÉE, Isabelle SÉNÉCHAL, Vice-présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER, Rudolf FOUCTEAU, Manuela PEREIRA, Stéphanie WERTHEIMER, Olivier PODEVIN, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Marie-Claude FOUCHER.

Etalt absent excusé :

Marc LEPRINCE.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Madame Isabelle SENECHAL a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Rappel :

Le Contrat de Ruralité a été instauré pour promouvoir des ruralités dynamiques, innovantes et solidaires. Ce dispositif permet d'accompagner l'émergence et la mise en oeuvre du projet de territoire.

Il a pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants afin de développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises. Le Contrat de Ruralité est un document intégrateur de toutes les mesures et dispositifs en faveur des territoires ruraux. Il s'articule autour de six volets prioritaires :

- accessibilités aux services et aux soins,
- redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité,
- développement de l'attractivité (économie, numérique, tourisme, etc),
- mobilités,
- transition écologique,
- cohésion sociale.

Le contrat de ruralité est proposé pour une durée de 6 ans avec une clause de révision à mi-parcours (fin 2018).

Le projet du Castelrenaudais :

Le Bureau communautaire du 6 décembre 2016 a officiellement manifesté son intérêt auprès des services préfectoraux. Puis, devant la nécessité mise en avant par Monsieur CHAULEUR, Sous-Préfet de l'arrondissement de Loches, de donner une cohérence générale et territoriale aux projets proposés, considérant que l'ensemble des communes sont concernées par le PLUi et par des investissements importants en matière d'accessibilité aux espaces et aux bâtiments publics (AdAP et PAVE) ainsi que par des investissements relatifs à l'aménagement des espaces publics, il a été décidé lors de la réunion de travail du 25 janvier 2017 de cibler la proposition du Castelrenaudais sur ces thématiques communes à tous.

Il est entendu que cela n'obère en rien les possibilités de demandes directes de chaque commune aux dispositifs d'aides classiques (Contrat de Pays - DETR - Fonds départementaux - ...).

Après en avoir délibéré,

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- PROPOSE le programme d'actions pour le contrat de ruralité qui couvrira la période de 2017 à 2020,
- AUTORISE Monsieur le Président ou un Vice-président à solliciter tous les financements mobilisables aux fins de réaliser les actions du contrat de ruralité,
- AUTORISE Monsieur le Président ou un Vice-président à signer tous les documents afférents à la réalisation et aux financements de ce contrat de ruralité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



CONTRAT DE RURALITE DU CASTELRENAUDAIS
Urbanisme durable - accessibilité - transition écologique - attractivité

PREFECTURE
D'INDRE-ET-LOIRE
20 FEV. 2017
COURRIER

COLLECTIVITE / COMMUNE	Intitulé	PROJET Descriptif succinct	DELAI / RELEVANCE	Contrat de ruralité, Contrat de pays, DETR, FDSR, ...	COUT PREVISIONNEL	CONTACT
ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS						
AUZOUER EN TOURAINE	Mise en accessibilité des espaces publics	Travaux et aménagements	2017	FZD / Contrat de ruralité	15 000,00 €	Mairie
CHATEAU-RENAULT	Mise en accessibilité de la rue du Château	Aménagement d'accessibilité (PAVE) suite à enfouissement de réseaux et renouvellement canalisation eau potable	2017-2018	FZD / Contrat de ruralité	90 000,00 €	Mairie Château-Renault
CHATEAU RENAULT	Requalification urbaine du quartier Bel Air	Raménagement voirie, création d'espaces publics, cheminements doux. En parallèle, réhabilitation de 94 logements, démolition de 8 logements et reconstruction de 6 logements par VTH (cf. projet AMI centre-bourg)	2017-2020	FZD / Contrat de ruralité	390 000,00 €	Mairie Château-Renault
CHATEAU RENAULT	Requalification de la rue de la République	Reprise des trottoirs suite aux travaux sur le réseau d'eau potable	2017-2019	FZD / Contrat de ruralité	150 000,00 €	Mairie Château-Renault
DAME MARIE LES BOIS	Mobilité durable (PAVE)	<ul style="list-style-type: none"> Mise en sens unique d'une voie pour laisser plus de place aux déplacements piétons, Marquage au sol (ligne blanche et pictogramme piéton, en début de rue sur 200 m) Continuité piétonne de l'abri bus à l'école (2 abaissés de trottoir à effectuer) Continuité piétonne de la place à la salle polyvalente (Mise en conformité de la traversée piétonne dormant sur le parvis : 1 abaissé, 2 BEV) Améliorer l'accessibilité sur le parvis de l'église Stabiliser les revêtements pour limiter les ressauts - remettre du calcaire à niveau, enlever les potelets-chaines de manière à laisser un passage accessible conciliable avec l'objectif de limiter les transits automobiles et cyclomoteurs -> remplacement par rambardes Rendre l'abri bus accessible en aménageant ses abords - reculer l'abri bus d'au moins 1m50, abaissé de trottoir Mise en conformité d'une traversée piétonne (devant école), voirie déplacement, à étudier avec le C-DA 	2017-2018	Antenne de police + autofinancement	environ 16 000,00 €	Manuela PEREIRA - Maire
LE BOULAY	Mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics	Travaux et aménagements	(0-5ans) (5-10ans)		68 900,00 €	Mairie Le Boulay
LE BOULAY	Aménagement des espaces publics du Centre bourg et des	Travaux voirie - stationnement - voie douce - paysagement	(0-5ans) (5-10ans)		211 190,40 €	Mairie Le Boulay

CONTRAT DE RURALITE DU CASTELRENAUDAIS
Urbanisme durable - accessibilité - transition écologique - attractivité

COLLECTIVITE / COMMUNE	Intitulé	PROJET Descriptif succinct	DELAI / ECHÉANCIER	Contrat de ruralité, Contrat de PNR, DETR, FDSR...	COUT PREVISIONNEL	CONTACT	
LE BOULAY	Aménagement des voiries des rues de Monttraban et de Vaulabraban (Circulations de transit en provenance du Lot-et-Cher créant des conflits de circulation et de l'insécurité)	Travaux de mise en sécurité	(0-5ans) (5-10ans)		600 000,00 €	Maire Le Boulay	
LES HERMITES	Aménagement et mise en accessibilité de la rue de l'Ermitage	Espace végétalisé avec parking + aire de détente + baignon douce salle des fêtes - chaudière	2017	FDSR (coût) : 8 110,00 € Pays Lotre Touraine : 7 800,00 €	60 000,00 €	Maire	
LES HERMITES	Mise en accessibilité de la rue des Débarjés	Mise en PNR	2017	DETR	85 000,00 € TTC	Maire	
MONTMADON	Aménagement paysager de la place de l'école	Parking, jardin partagé, vergers...	2017-2018	Pays Lotre Touraine	150 000,00 €	Maire - 02 47 29 56 05	
MONTMADON	Mise en accessibilité et paysagement de la rue des Lils	Travaux et aménagement paysager	2018	FDSR	100 000,00 €	Maire - 02 47 29 56 05	
MONTMADON	Mise en sécurité du carrefour de la rue Saint Michel	Pose chicane ou/et ralentisseurs	2018	Amendes de Police - FDSR	30 000,00 €	Maire - 02 47 29 56 05	
NOUZILLY	Mise en accessibilité et aménagement des espaces publics	Aménagement de voies de circulations piétonnes dans le cadre du PAVE : (Création, Elargissement et Abaissement de trottoirs) pour assurer une continuité de circulation des piétons entre les différents commerces du bourg. Aménagement de l'espace devant les commerces (Circulation et stationnement PNR)			250 000,00 €	José BESNARD - Maire	
SAUNAY	Mise en accessibilité du complexe sportif	Travaux et aménagement	2017-2018	Amendes de Police	15 000,00 €	Maire	
SAINT-NICOLAS-DES-MOTEIS	Extension et aménagement de la place de l'église et mise en accessibilité	Travaux d'éclairage et embellissement ayant pour but de réduire la vitesse des véhicules	2017		63 000,00 €	Daniel CHOISIS - Maire	
TOTAL						2 294 090,00 €	
ACCESSIBILITE DES SERVICES ET BATIMENTS PUBLICS							
AUTRECHE	Mise en accessibilité des services et bâtiments publics	Travaux et aménagements	2018	Contrat de ruralité	20 000,00 €	Maire	
AUZOUER EN TOURAINE	Travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics	Travaux et aménagements	2017	FZD / Contrat de ruralité	150 000,00 €	Maire	
AUZOUER EN TOURAINE	Modernisation de la mairie	Travaux de réhabilitation	2019 - 2021	Ruralité - DETR - Pays	500 000,00 €	Maire	
CHATEAU-RENAULT	Mise en accessibilité de bâtiments communaux conformément à l'AD'AP : pôle socioculturel (Tannerie, médiathèque et centre rencontre), espace associatif Stéphane Pizaro (accueil Seniors, Agence, Secours populaire, UFCV, CNU) et gîte d'étape municipal.	Adaptations intérieures et extérieures - avec mises aux normes des sanitaires, création de places handicapées, signalisation d'orientation	2017-2018	Contrat de ruralité	90 000,00 €	Maire Château-Renault	

CONTRAT DE RURALITE DU CASTELRENAUDAIS
Urbanisme durable - accessibilité - transition écologique - attractivité

COLLECTIVITE / COMMUNE	PROJET		DELAI / RELEVANCE	Contrat de ruralité, Contrat de pays, DETR, FDSR, ...	COUT PREVISIONNEL	CONTACT
	Intitulé	Descriptif succinct				
CROTILLES	Actions de mise en accessibilité (bâtiments communaux, stationnements publics)	Travaux et aménagements	2017-2021		57 000,00 €	Mairie
LA FERRIERE	Modernisation de l'église	Travaux de restauration (hors toiture et hors clocher)	non fixé	Contrat de ruralité, DETR, FDSR, Réserve parlementaire	101 470 € HT	Marc Leprieux, Maire
LA FERRIERE	Mise en accessibilité de la mairie	Aménagement d'une rampe d'accès	2017	Contrat de ruralité	3000,00 € HT	Marc Leprieux, Maire
LE BOULAY	Mise en accessibilité des services et bâtiments publics	Réalisation d'un diagnostic accessibilité et d'Agenda Accessibilité	31/12/2016 - 31/12/2017 - 31/12/2021		111 750,00 €	Mairie Le Boulay
LES HERMITES	Mise en accessibilité et aménagement de la mairie	Réalisation d'une salle accessibilité + aménagement intérieur	2018			Mairie
LES HERMITES	Mise en accessibilité des services et bâtiments publics	Programmation des travaux	2018-2019		220 000,00 €	Mairie
MORAND	Construction d'une nouvelle salle de classe à l'école	Travaux au rez de chaussée du bâtiment afin de remplacer la salle de l'orage difficile à mettre aux normes (escalier, portes, ...)	2 à 3 ans		180 000,00 €	Mairie de Morand
MONTHODON	Mise en accessibilité et modernisation de la salle communale Eva PARIS	WC, tableaux électrique, menuiserie, accessibilité	2017		57 230 € (variantes : 150 000 €)	Mairie - 02 47 29 56 05
MONTHODON	Mise en accessibilité de bâtiments communaux	Gardiérie, cantine scolaire, école maternelle, école primaire, église, stade sportif, salle de musique	3 ans		32 600,00 €	Mairie - 02 47 29 56 05
NOUZILLY	Mise en accessibilité des services et bâtiments publics	Centre de loisirs, Gite de groupe, installations sportives, locaux commerciaux (boucherie, hôtel restaurant le prieuré, buvette la Belle Vie), cimetière, le lac, la maison des jeunes et des associations, église, gymnase			70 000 € HT	Joel BESNARD - Maire
SAINT LAURENT EN GATINES	Mise en accessibilité de l'agence postale communale	Mise en conformité de l'accès PMR des bâtiments et espaces publics dans le cadre des Ad'ap	2018		12 200,00 €	Isabelle SENECHAL - Maire
SAINT-NICOLAS-DES-MOTETS	Mise en accessibilité de la salle polyvalente	Travaux et aménagements			15 000,00 €	Daniel CHOISIS - Maire
VILLEDOMIER	Extension de l'accueil périscolaire et aménagement du préau	Travaux d'aménagement d'un préau en accueil péri-scolaire et ALSH suite à l'augmentation des effectifs	2019	Contrat de Pays 2017-2023 CAF	150 000,00 €	M.C. FOUCHER ou C GONZALEZ
TOTAL					1 863 020,00 €	
TRANSITION ECOLOGIQUE - PROJETS INSCRITS DANS LE PROGRAMME TEPVC						
PROJETS INSCRITS DANS LA SECONDE PHASE DU PROGRAMME TEPVC						
CHATEAU RENAULT	Action n°20 : Rénovation de l'école primaire Gilbert Combettes	Travaux d'amélioration énergétique dans le cadre du TEPVC et mise aux normes intérieures	2017-2020	TEPVC	656 000 € (rénovation énergétique) et 344 000 € (mise aux normes intérieures)	Mairie

CONTRAT DE RURALITE DU CASTELRENAUDAIS
Urbanisme durable - accessibilité - transition écologique - attractivité

COLLECTIVITE / COMMUNE	PROJET		DELAI / ECHÉANCIER	Contrat de ruralité, Contrat de puv, DETR, PDSN, ...	COUT PREVISIONNEL	CONTRACT
	Intitulé	Description succincte				
NOUZILLY	Action n°21 : Rénovation du Gymnase de la commune de Nouzilly		2017		245 340,00 €	Mairie
LE BOULAY	Action n°22 : Rénovation de la mairie de la commune de Le Boulay et raccordement du bâtiment sur le réseau de chaleur alimenté par la chaudière bois de la commune		2017		82 410,00 €	Mairie
SAINT LAURENT EN GATINES	Action n°23 : Création d'une salle omnisport à énergie positive	Espace sportif, locaux rangement, douches, sanitaires	septembre2017 / juin2018	DETR, TEP-CV	1 269 000 € HT	Isabelle SENECHAL - Maire
VILLEDOMER	Action n°24 : Rénovation de la Mairie de la commune de Villedomer		2017	DETR (2017) TEPCV	86 856,00 €	Mairie
VILLEDOMER	Action n° 25 : Extension, mise en accessibilité et rénovation de la mairie dans le cadre d'un aménagement à énergie positive	Construction d'une extension à proximité de la mairie pour salle des mariages et réunions et rénovation mairie existante (isolation ---)	2017-2018	Contrat de ruralité Contrat de Pays 2017-2023 (avec ordonnancement)	472 800,00 €	M.L.C. ROUCHIER ou C. GONZALEZ
MONTHODON	Action n°26 : Rénovation d'un logement de la salle socio-éducative de la commune de Monthodon		2017		136 206,00 €	Mairie
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS	Action n°27 : Adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagé proposé par l'ALESE7 pour 3 ans dans le but d'accompagner les communes dans la diminution de leurs consommations énergétiques		2017		48 372,00 €	Isabelle SENECHAL - VP Territoire
SAINNAVY	Action n°28 : Création d'un réseau de chaleur géothermique sur la commune de Sainnavy		2017		167 750,00 €	Mairie
LES HERMITES	Action n° 29: remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière à granulés à l'école communale des Hermites		2017		32 900,00 €	Mairie
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS	Action n°30 : plantation d'un espace de veger paysagé et boisé de 2,5ha sur le parc porte de Touraine à Auréliche		2017		40 334,50 €	Isabelle SENECHAL - VP Territoire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS	Action n°31 : Mise en oeuvre par l'association locale Couleur Sauvage de 30 journées pédagogiques d'animation et d'éducation sur l'énergie et l'éco-citoyenneté		2017		9 000,00 €	Isabelle SENECHAL - VP Territoire
TOTAL					3 590 968,50 €	

CONTRAT DE RURALITE DU CASTELRENAUDAIS
Urbanisme durable - accessibilité - transition écologique - attractivité

COLLECTIVITE / COMMUNAUTE	Intitulé	PROJET	Descriptif succinct	DELAI / ECHAFIANCEUR	Contrats de ruralité, Contrat de pays, DETR, FZDR, ...	COUT PREVISIONNEL	CONTACT
AUTRES PROJETS DE TRANSITION ECOLOGIQUE							
AUTRECHE	Economie énergie	Isolation fenêtres et portes sur les bâtiments communaux		2018	TEPCV	15 000,00 €	Mairie
CHATEAU RENAULT	Rénovation de l'éclairage public	Patrimoine à renouveler : armoire, luminaires		2017-2020	Contrat de Pays / TEPCV/ SIEL	600 000,00 €	Mairie
DAME MARIE LES BOIS	Création d'une station d'épuration	Localisation de l'emplacement de stationnement avec borne de recharge pour véhicule électrique		2017	FZDR - SOCLE + PROJET - autofinancement - agence de l'eau	535 000,00 €	Mairie
LES HERMITES	Création d'une borne électrique	Réhabilitation de la lagune		2017			Mairie
MONTHODON	Mise aux normes assainissement collectif	Acquisition et installation		2017-2018	Agence de l'eau, CD	250 000,00 €	Mairie - 02 47 29 56 05
MONTHODON	Modernisation de l'éclairage du Stade Henri Raslé			2017 ?	?	20 000,00 €	Mairie - 02 47 29 56 05
VILLEDOMIER	Mise en conformité de l'éclairage public			2016-2017	TEPCV	pour la commune : 6 267,75 €	M.C. FOUCHER ou B. SUREL
TOTAL						1 426 267,75 €	
URBANISME DURABLE - PLUI							
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS	Realisation d'un PLUI			2017-2018		200 000,00 €	Isabelle SENECHAL - VP Territoire
TOTAL						200 000,00 €	
PROJETS STRUCTURANTS ET ATTRACTIVITE							
AUZOUER EN TOURAINE	Aménagement d'une aire de détente et de loisirs	Aménagement		2019	Contrat de ruralité - DETR	140 000,00 €	Mairie
CHATEAU RENAULT	Restructuration du musée du cuir et de la tannerie	Aménagement intérieur (muséographie) et extérieur (espaces publics)		2017-2019	Contrat de Pays	250 000,00 €	Mairie
CHATEAU RENAULT	Aménagement de la gare en pôle multimodal	Etude et acquisition des maisons		2015-2017	Contrat de Pays	138 000,00 €	Mairie
CHATEAU RENAULT	Installation d'un abri vélo sécurisé à la gare	Acquisition et installation		2017-2018	TEPCV / Région	50 000,00 €	Mairie
CHATEAU RENAULT	Projet numérique dans les écoles	Acquisition classe mobile		2017-2018		20 000,00 €	Mairie
CHATEAU RENAULT	Marché biologique dans les anciens jardins du Château	Création d'une activité de maraîchage biologique pour approvisionner la restauration scolaire		2017-2018	Contrat de Pays	55 000,00 €	Mairie
CHATEAU RENAULT	Etude de redynamisation du commerce local	Définition d'un programme d'actions en lien avec les commerçants		2017	Contrat de ruralité	20 000,00 €	Mairie
CHATEAU RENAULT	Restauration de la Tour de l'horloge	Restauration suite à effondrement partiel en décembre 2014 - Monument inscrit		2017	F2D / Contrat de Pays / FSIL / DRAC	750 000,00 €	Mairie

CONTRAT DE RURALITE DU CASTELRENAUDAIS
Urbanisme durable - accessibilité - transition écologique - attractivité

COLLECTIVITE / COMMUNE	Intitulé	PROJET Descriptif succinct	DELAI / ECHANGEUR	Contrat de ruralité, Contrat de pays, DETR, PDSR, ...	CDUT PREVISIONNEL	CONTACT
CHATEAU REHAULT	Etude de valorisation du site des tanneries	Etude de faisabilité et de programmation pour la mise en valeur du site des tanneries : muséographie, espaces publics et réhabilitation sèche d'hiver	2017	Contrat de Pays / contrat de ruralité	30 000,00 €	Maire
DAME MARIE LES BOIS	Aménagement d'un espace de détente	Aire de pique-nique, création de terrains de pétanque, etc....	2017-2018	Autofinancement + Com Com (action 9 du PUI) + prochain contrat régional de pays 7777	en attente de devis	Marnuda PEREIRA - Maire
LA FERRIERE	Aménagement d'un parcours de découverte autour de l'étang communal	Création d'une passerelle et d'un sentier	2017	Contrat de pays	32 254,97 € HT	Marc Leprince, Maire
LA FERRIERE	Création d'une aire de jeux accessible pour les enfants	Acquisition et installation	2018	Contrat de ruralité, DETR, PDSR, Réserve parlementaire	32 488,50 € HT	Marc Leprince, Maire
LE BOULAY	Réalisation d'un terrain multisport (utilisation scolaires et publique)	Acquisition et installation	31/12/2018		75 000,00 €	Maire Le Boulay
LES HERMITES	Extension du bâtiment technique	Extension du hangar communal	2017		26 538,00 €	Maire
LES HERMITES	2ème phase d'aménagement de l'aire de loisirs	Jeux, parking camping car, borne attache chiens			60 000,00 €	Maire
LES HERMITES	Création d'un parcours de randonnée pédestre	Travaux	2017		35 000,00 €	Maire
MONTHODON	Extension de la salle associative	Travaux d'extension d'environ 70m²	2018	?	?	Maire
MONTHODON	Modernisation de 2 classes de l'école	Travaux d'isolation par l'extérieur, électricité, peinture, sol et changement chauffage	2017 - 2018	Enveloppe parlementaire ?	130 000,00 €	Maire - 02 47 29 56 05
MONTHODON	Entoussement des réseaux rue du Commerce/ rue de l'église	Entoussement du réseau électrique et téléphonique	2018	SEIL	?	SEIL
MONTHODON	Mise en sécurité incendie	Changement poteaux + aménagements point d'eau	2014-2020		15 000,00 €	Maire - 02 47 29 56 05
NEUVILLE SUR BRENNIE	Création d'un terrain multisports	Acquisition et installation	1 an	Contrat de ruralité DETR Conseil Départemental DDOS Sénatrice	80 000 € TTC	Gino GOMME - Maire
VILLEDOMER	Construction d'une halte cyclo-touristique	Aménagement de l'ancien camping en halte cyclo-touristique	Les devis doivent être signés avant mai 2017	Contrat de Pays - Leader ? - Conseil Dépt (enveloppe socle)	200 000,00 €	M.C. FOLCHER ou B. SUREL
TOTAL					2 139 281,47 €	